

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 25 Octobre 2019, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR :

Gestion Auberge de laTêche :

David et Roseline PATISSOUS souhaitant arrêter l'exploitation de l'Auberge au 01/03/2020, un appel à candidature sera lancé prochainement sur le site de la Mission Accueil, L'Hôtellerie Restauration et Leboncoin, pour la reprise de la gérance de l'établissement.

Assainissement collectif du bourg :

Après avoir sollicité l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour une demande de subvention, concernant la réalisation du système d'assainissement collectif du bourg, il s'avère que celle-ci ne finance plus la création de nouveaux systèmes dans son 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024.

Un courrier demandant de reconsidérer cette impossibilité de financement sera adressé à l'Agence de l'Eau, l'AMF, le Premier Ministre et la Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Location logement gare :

Le précédent locataire ayant donné son départ au 01/11/2019, plusieurs demandes de location ont été reçues en mairie ; une décision sera prise ultérieurement.

Protection sociale complémentaire des agents :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation portée par le Centre de Gestion (CDG03) pour risque « prévoyance », à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2025 inclus, approuve la convention d'adhésion avec le CDG03 et la Mutuelle Générale de Prévoyance.

Contrat groupe assurance statutaire :

La commune ayant conclu un contrat d'assurance du personnel garantissant les risques statutaires du 01/01/2019 au 31/12/2021 avec le CIGAC (*Centre Interrégional de Gestion des Assurances Collectives*) filiale de GROUPAMA, ne souhaite pas adhérer au contrat groupe 2020-2024 proposé par le CDG03.

Taux promotion avancement de grade :

Vu l'avis favorable du Comité Technique du CDG03 en date du 23/10/2019, le Conseil Municipal décide de fixer à 100 % le taux de promotion pour l'avancement de grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Taxe d'aménagement :

Les taux de la taxe d'aménagement fixés par délibération du 13/10/2017 sont reconduits.

Tarifs concessions cimetièrè :

Le Conseil Municipal fixe à compter du 01/11/2019 le tarif des concessions au cimetière, comme suit :

- **Concession de 2m² de terrain pour caveau :**
 - Concession perpétuelle : **100 € le m²**
 - Concession cinquantenaire : **70 € le m²**
 - Concession trentenaire : **60 € le m²**

- **Concession de 1m² de terrain pour cavurne :**
 - Concession perpétuelle : **100 € le m²**
 - Concession cinquantenaire : **70 € le m²**
 - Concession trentenaire : **60 € le m²**

...../.....

- Concession caverne de 6 ou 8 urnes : **560 €**
- Concession case columbarium pouvant contenir jusqu'à 4 urnes :
560 € pour 50 ans renouvelables
- Taxe de dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : **50 €**

Tarifs cantine scolaire et garderie :

En accord avec la commune de Trézelles, le Conseil Municipal décide de l'augmentation de 0,10 € des tarifs de la cantine et de la garderie scolaire du RPI à compter du 1^{er} janvier 2020, fixe les nouveaux tarifs comme suit :

Cantine : **2,35 €** pour le repas enfant et **3,35 €** pour le repas adulte.

Garderie : **2,20 €** pour une vacation du matin ou du soir quel que soit sa durée, et **3,80 €** pour deux vacations dans la même journée.